

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13147**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Histoire, histoire de l'art Spécialité Conservation, gestion et diffusion des œuvres d'art des XX-XXIe siècles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Approche technique et scientifique des collections publiques (spécificités, identité, constitution des collections, « constat d'état » des œuvres, climatologie, évaluation des restaurations préventives etc.) vouées à l'art actuel. le mouvement/régie des œuvres.

Gestion : les mécanismes du marché de l'art, le droit des œuvres et les aspects comptables et administratifs de la gestion d'un " lieu " d'art contemporain.

Valorisation : la connaissance et l'accueil des publics de l'art contemporain et leur édification, sociologie de l'art, réseaux de l'art contemporain, valorisation des œuvres et des collections.

Communication : rapports avec la presse quotidienne, régionale et surtout artistique, communication (dossiers de presse et catalogues), catalogue, article, notice d'œuvre ou biographique, conception des cartels, supports audiovisuels.

Enseignement en histoire de l'art actuel.

La formation offre une professionnalisation dans les domaines de la médiation, de la diffusion et de la conservation ainsi qu'une réelle spécialisation en régie des œuvres et en conservation préventive.

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

- Gestionnaire de structure culturelle,
- Assistant du directeur d'une grosse structure,
- Chargé des publics,
- Médiateur,
- Régisseur d'œuvres,
- Curator, avec une formation complémentaire pour cette dernière activité.
- Préparation au concours d'attaché territorial de conservation.
- connaissance de la scène artistique internationale,
- sens critique vis-à-vis des différentes propositions artistiques,
- connaissance des mécanismes du marché de l'art et des réseaux du monde de l'art
- compétences en expression écrite et orale notamment dans la description et l'analyse précise d'une œuvre et des techniques.
- savoir rédiger un constat d'état (pièce essentielle sur la base de laquelle les contrats d'assurances des œuvres sont rédigés).
- connaissance des impératifs de la fabrication d'un catalogue d'exposition ou d'une publication depuis la commande des textes, les problèmes liés aux droits de reproduction jusqu'au dialogue avec l'imprimeur ou l'éditeur (photogravure, délais, coûts, grammage...).
- savoir valoriser une exposition notamment auprès des journalistes et de tous les types de publics.
- connaissance des lacunes culturelles de ces publics et capacité à imaginer de nouvelles approches des collections.
- savoir présenter une œuvre ou une attitude (performance, installation...) dans les meilleures conditions et connaître tous les impératifs (techniques, juridiques et pratiques) liés aux transports, aux déplacements à l'intérieur de l'institution et la mise en réserve des œuvres placées sous sa responsabilité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Institutions territoriales,
- Fondations et centres d'art,
- Constitution et conservation de collections,
- Régie des œuvres,
- Gestion des collections,
- Evaluation des restaurations préventives,
- Diffusion d'œuvres,
- Conception d'expositions.
- Responsables de structures culturelles et éditoriales,
- Assistants de chefs d'établissements
- Commissaires d'expositions,
- Régisseurs des œuvres,
- Attaché territorial de conservation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les enseignements suivants :

- environ 360 Heures réparties en 15 UE, en 1ère année et un mémoire de recherche.

- environ 388 Heures réparties en 9 UE, en 2e année, ainsi qu'un stage de minimum 3 mois, un mémoire de stage et une soutenance.

1er semestre

Méthodologie de la recherche en histoire de l'art

Méthodologie propre à la recherche en histoire de l'art actuel

Patrimoine et institutions, de l'émergence à la gestion contemporaine

ECUE1 : Histoire des conceptions et des institutions

EUE2 : Gestion des musées et institutions culturelles

Histoire de l'art contemporain

ECUE1 : Art et société à l'époque contemporaine

ECUE2 : mutations et transferts

Conservation, identité et types de collections, connaissance des institutions

Pratiques propres à la conservation des œuvres d'art des XX et XXIème siècles

Presse culturelle et communication 1

Outils de recherche et de prospection professionnelle

ECUE1 formation aux bases de données spécialisées

ECUE2 Communication professionnelle (embauche)

Langue vivante

2ème semestre

Histoire et fonctionnement des institutions contemporaines ; politiques culturelles en France depuis la IIIème République

Histoire de l'art

Conservation, identité et types de collections, connaissance des institutions II

Méthodes de l'exposition : applications pratiques I.

Langue vivante (spécifique à la spécialité)

Mémoire d'initiation à la recherche + atelier d'écriture

3ème semestre

Presse culturelle, la chaîne du livre

Sociologie de l'art et du patrimoine

Conservation préventive : les matériaux et le constat d'état

Méthode en gestion et en sciences juridiques

ECUE1 Droit de la propriété intellectuelle et artistique, droit des œuvres d'art

ECUE2 Initiation à la gestion et à la comptabilité

Méthodes de l'exposition : applications pratiques II. (Exposition temporaire en partenariat avec le FRAC dans le cadre d'une association type loi de 1901)

Diffusion et réception de l'art contemporain

ECUE1 Diffusion : l'exposition, les biennales et le marché de l'art

ECUE2 Concepts et enjeux : la réception du fait artistique

Histoire de l'art

Conservation préventive et évaluation des restaurations

4ème semestre

Stage individuel de trois mois minimum sous l'autorité d'un maître de stage avec mémoire de stage comprenant au moins une problématique et soutenance devant un jury.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% enseignants-chercheurs 50% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

<http://www.ac-montpellier.fr/Academie/>

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Ancien intitulé : identique mais rattachement à la Mention Patrimoine (Arrêté du 19 juillet 2007 - Habilitation n°20041374).